

# DOSSIER DE PRESSE

---

## Conseil Communautaire

**Jeudi 22 octobre 2009  
17h00**

Salle Bouchet  
Immeuble Consulaire de Brive La Gaillarde

Ce conseil communautaire du 22 octobre donnera lieu

- au choix du scénario du Plan de Déplacements Urbain,
- à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour concertation ainsi qu'au vote de nombreuses actions sur les 3 piliers du développement durable :
  - **L'équité sociale**
    - avec **les premières actions prises en anticipation du PLH** : attribution de primes en faveur de l'accession à la propriété, prise de capital au sein des entreprises sociales pour l'habitat
    - avec **la nouvelle programmation du Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE)**, le lancement de la consultation pour l'encadrement technique du chantier d'insertion bâtiment porté par l'agglomération, l'attribution de fonds de concours investissement équipement jeunes.
  - **L'efficacité économique**, avec un **soutien à la filière électronique**, par une subvention à l'association CISTEME, et une aide à l'association TREEMPLIN, en **faveur de la création et reprise d'entreprises** en pays de Brive.
  - **La préservation de l'environnement**, avec le vote du **programme de travaux d'assainissement**, des acquisitions de terrain en vue d'aménager la **voie verte** et une délibération de principe qui réaffirme **la politique volontariste de l'agglomération pour réduire les déchets par une tarification incitative**.

Enfin, l'agglomération a souhaité moderniser en douceur son identité visuelle pour accompagner son développement.

La nouvelle identité proposée capitalise sur les forces de l'agglomération et marque le pas vers l'avenir, symbolisant la démarche agenda 21 et la nouvelle gouvernance dans lesquelles l'agglomération s'est engagée.

**PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS**  
**Bilan de la concertation**  
**Choix du scénario**

---

## **Bilan de la concertation autour du Plan de Déplacements Urbains**

---

Initiée dès la phase de diagnostic, la concertation est la règle tout au long de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains.

Quel que soit le mode de déplacement que nous utilisons, chacun d'entre nous est, à son échelle, un acteur quotidien de la mobilité sur notre territoire, avec son regard particulier. C'est ce regard qu'a souhaité connaître la Communauté d'Agglomération de Brive dans le cadre de la concertation relative aux 3 scénarios du PDU.

Les 3 scénarios suivants ont été proposés à la concertation

- **Scénario 1** : « Optimiser la situation actuelle » qui vise à améliorer les systèmes de transports et de déplacements actuels
- **Scénario 2** : « Mieux partager l'espace public » qui privilégie le report modal et le partage de l'espace public,
- **Scénario 3** « Privilégier des modes de transports doux et efficaces » qui prône un système de transport pleinement structuré autour des modes alternatifs à la voiture.

Les moyens suivants de concertation ont été mis en œuvre :

- **Plaquette de présentation** avec conclusions essentielles du diagnostic, 3 scénarios et le projet de Resovélo, distribuée dans toutes les communes de l'agglomération, envoyée au comité de quartier, aux partenaires institutionnels,....
- **Création d'un site web dédié au PDU** : [www.brivecestlebonplan.fr/](http://www.brivecestlebonplan.fr/) avec possibilité de déposer d'avis et questionnaire – test
- **Conférences de presse sur l'avancement du dossier et invitation à participer au débat public**
- **Articles divers dans la presse locale et affichage annonçant les réunions**
- **Réunions de présentation aux conseils municipaux de la CAB, aux conseils de quartiers de Brive, au Conseil de développement, aux élus de la CCI**
- **2 réunions publiques pendant la Semaine Européenne de la Mobilité 2009 ayant réunies plus de 200 personnes au total :**
  - avec les **acteurs économiques et les professionnels du transport** du bassin de Brive, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
  - avec le **grand public** pour un échange direct avec les élus.

**Les avis émis montrent notamment le consensus sur :**

- La nécessité de **réduire la part de l'automobile** et d'améliorer voire de réduire la circulation en centre ville de Brive
- La nécessité **d'améliorer le niveau de service des transports collectifs** : densification du réseau, temps de parcours, fréquence notamment aux heures d'embauche et de débauche avec notamment l'opportunité de tirer parti de la voie ferrée qui traverse l'agglomération d'est en ouest en aménageant des haltes TER
- La nécessité de **faire des TAD (Transports à la Demande) des 14 communes un véritable service de transport collectif**
- La nécessité de **conserver des stationnements à proximité des commerces**
- La pertinence du positionnement des parkings relais du scénario 3, en particulier pour les habitants des communes de la CAB
- La nécessité de **réaliser un réseau cyclable sécurisé**
- **L'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** sur l'ensemble du territoire, dans les pôles urbains ou les bourgs

- La **sécurisation des déplacements des scolaires**
- La piétonisation et développement des transports collectifs sont synonymes de qualité de vie

Des points de divergence apparaissent autour de :

- **Une piétonisation intégrale du cœur de ville de Brive**
- Le maintien indispensable de la libre circulation des véhicules particuliers en centre ville de Brive
- **La faible part d'usagers des transports collectifs**
- La réduction du nombre de places de stationnement de surface
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les cheminements piétons et cyclables sont également à prendre en compte dans les communes périurbaines et rurales
- **Le coût important des investissements à réaliser et leur financement**
- **L'axe est-ouest apparaît comme privilégié par rapport aux axes nord et sud de l'agglomération dans les 3 scénarios**
- Pas de prise en compte des entreprises privées tels que les taxis

Enfin, des requêtes et des propositions ont été formulées :

- Considérer le **développement des voitures électriques**
- Procéder à des contrôles de vitesse en centre ville
- **Créer une plateforme de déchargement pour les livraisons de marchandises**
- Des bus propres, moins polluants, voire électriques et plus modernes
- **Améliorer et adapter l'offre de transport TER** en direction des communes périurbaines ou rurales de la CAB voire des communes périphériques
- Verbaliser le stationnement illicite notamment sur les aires d'arrêts de bus, de livraisons, sur les trottoirs ou pour dépassement de la durée autorisée
- **Adapter et étendre l'offre de transport TAD** en concertation avec les communes de la CAB
- Demande de prise en compte des **préoccupations des entreprises et de leurs salariés hors agglomération** comme les zones de la Nau ou d'Ussac.
- **Revoir la tarification des bus**
- **Adapter les bus aux personnes à mobilité réduite** : signalisations sonores, visuelles
- Organiser la dépose des scolaires en cars près de la future plateforme multimodale
- Uniformiser la tarification des parkings, et les signaler aux entrées de ville
- Rendre le parking souterrain Thiers accessible aux personnes à mobilité réduite
- Améliorer les horaires d'ouverture des parkings existants, (soirs de spectacles, jours de manifestation, samedi...)

## **Bilan de la concertation et choix du scénario du Plan de Déplacements Urbains**

---

Suite aux avis formulés, tant par le grand public, les commerçants, les conseillers municipaux, les acteurs économiques, les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive, le Conseil de Développement du Pays de Brive, il est proposé de choisir le scénario du PDU.

Dans ce scénario, l'automobile doit trouver sa juste place, limitée à des usages pour lesquelles elle est adaptée : livraisons, transport de famille nombreuse, desserte riveraine, achats encombrants,...

Place sera redonnée aux bus, aux vélos, aux piétons et à de nouvelles formes de mobilité.

Ce scénario reprend les objectifs du scénario 3 et des modalités du scénario 2

- favorisant des modes de transport doux et efficaces autour des modes alternatifs à la voiture,
- préconisant une piétonisation concertée au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions nécessaires en matière de circulation et de stationnement,
- mettant en place des parkings relais en périphérie du pôle urbain, avec une jonction à des transports collectifs efficaces,
- améliorant et sécurisant les déplacements des scolaires,
- incitant les collectivités et les entreprises à l'exemplarité en matière de nouvelles formes de mobilité : Plan de Déplacements des Entreprises, Plan de Déplacements des Administrations, covoiturage, autopartage,
- organisant à l'échelle de l'agglomération les livraisons de marchandises.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT  
Arrêt du projet

---

## Projet de PLH

---

*Le projet de Programme Local de l'Habitat, se compose de trois documents : rapport de diagnostic, document d'orientations et programme d'actions. Le programme est désormais finalisé et prêt à être arrêté. Après le vote du conseil communautaire, il sera transmis pour avis aux communes membres de l'agglomération, au CRH et à l'Etat. Ce n'est qu'après le retour de ces consultations que le programme final pourra être approuvé.*

### **4 orientations stratégiques pour le PLH et des propositions d'actions qui répondent à ces enjeux.**

Le PLH s'étend sur le moyen terme (6 ans), les actions seront échelonnées dans le temps en fonction des volontés politiques. Le nouveau PLH suit 4 orientations stratégiques :

#### **1. Faire de la Communauté d'Agglomération de Brive un acteur incontournable de l'habitat et favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance**

L'équilibre social est une prérogative de la Communauté d'Agglomération. A ce titre l'agglomération doit être rapidement en mesure de porter et défendre auprès des communes, des bailleurs et des autres acteurs sa vision intercommunale. **En faisant évoluer les modes de prises de décision, il s'agit de passer d'une logique de guichet à une logique de projet.**

Les actions proposées permettent **d'affirmer le rôle moteur de l'agglomération** en matière d'équilibre social de l'habitat :

- Instauration d'**une instance de pilotage du PLH** qui prendrait appui sur un dispositif d'observation , qui permettra de suivre et d'évaluer le PLH
- **Dynamisation du partenariat avec les bailleurs**, et en renforçant le rôle d'accompagnement de l'agglomération (formalisation d'un nouveau partenariat au service du logement social)
- **Travail avec l'Etat dans le cadre de la prise de délégation des aides à la pierre.** L'objectif est de prendre de l'autonomie dans la mise en œuvre de la politique communautaire de l'habitat.

#### **2. Produire des logements pour tous**

Les parcours de vie, de moins en moins linéaires, se complexifient et font naître de nouveaux besoins. C'est finalement toute la chaîne du logement qui est impactée par ces bouleversements sociodémographiques.

**Tous les segments du parc de logement doivent être pris en compte dans la politique communautaire de l'habitat – de l'hébergement d'urgence aux logements en accession – pour répondre aux besoins de tous les habitants.**

- En mettant en place un **dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété.** Dispositif engagé dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009, il est d'ores et déjà actif, **la 1<sup>ère</sup> subvention éligible sera votée lors de ce conseil.**
- En **utilisant le droit de réservation**, pour constituer un contingent réservataire de logements, à l'attention des personnes défavorisées et des nouveaux arrivants, et pour disposer de plus d'informations sur le traitement des demandes
- Par **la production de logements conventionnés publics et privés**, à l'aide d'un nouveau dispositif à destination du parc privé et d'un meilleur partenariat avec les bailleurs.

- En **développant la capacité d'hébergement et de l'offre en logements adaptés** sur notre territoire, en agissant en faveur de la mise en accessibilité et de l'adaptation des logements auprès des autres acteurs (Département, bailleurs...)
- En mettant en place **un service de gestion locative adaptée**, de type agence immobilière à vocation sociale, pour une meilleure adéquation offre / demande

### **3. Mettre en œuvre une politique foncière pour maintenir et encadrer la production en logements**

**Maîtriser le développement du territoire communautaire et lutter contre l'étalement urbain** coûteux en termes de réseaux et de foncier consommé, tels sont les objectifs globaux poursuivis par une politique foncière communautaire. L'implication de l'agglomération en la matière est d'autant plus urgente que le premier PLH n'a permis aucune avancée en la matière.

Les actions proposées favorisent un **travail conjoint dans les champs de l'urbanisme et du foncier** :

- accompagnement des communes dans la réalisation d'études urbaines nécessaires (en amont des acquisitions foncières),
- révision des documents d'urbanisme,
- mise en place d'un Fonds d'Intervention Foncière afin de mettre en œuvre un programme pluriannuel d'acquisition,...

### **4. Développer un habitat durable dans un cadre de vie préservé**

L'habitat doit évidemment être mis en perspective avec le développement et l'aménagement durable de notre territoire. En concordance avec l'Agenda 21 en cours d'élaboration, le PLH doit donc être l'occasion de développer un habitat durable.

Les actions proposées se placent dans une perspective de cohérence territoriale :

- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**
- **Sensibilisation aux questions d'économie d'énergie**
- **Réalisation d'opérations pilotes**

---

**COHESION SOCIALE  
SOUTIEN A L'EMPLOI**

---

## **Premières actions en anticipation du PLH**

---

Ce conseil communautaire acte **les premières actions prises en anticipation du PLH** :

- **La première attribution de primes en faveur de l'accession à la propriété sera attribuée**

Pour rappel, face aux difficultés croissantes des ménages à accéder à la propriété et à rester dans le pôle urbain, **l'agglomération a souhaité soutenir financièrement l'accession à la propriété.**

Parmi les dispositifs nationaux existants, les déclenchements du **prêt à taux zéro majoré** et du **Pass-Foncier\*** sont conditionnés par l'aide d'une collectivité, en plus d'autres critères, notamment de plafonds de ressources.

**L'aide financière mise en place en juillet dernier par l'agglomération de Brive permet aux ménages éligibles de pouvoir déclencher ces deux dispositifs, ce qui crée un véritable effet levier.**

### **Qui est concerné ?**

Le dispositif est proposé aux primo-accédants et repose sur différents critères liés au logement, au ménage, à la localisation du logement et aux ressources. Il concerne l'achat ou la construction d'un bien immobilier neuf individuel ou collectif.

### **L'aide financière de l'agglomération**

- Ménages de 2 à 3 personnes : aide de 3 000 €, majoration du Prêt à Taux Zéro de 10 000 €
- 4 personnes et plus : aide de 4 000 €, majoration du Prêt à Taux Zéro de 12 500 €

**Un premier ménage sur Brive se verra octroyé une subvention de 3000€ pour la construction de sa maison individuelle.**

- **Prise de capital au sein des entreprises sociales pour l'habitat détenant du patrimoine sur le territoire communautaire**

Pour suivre l'esprit du second programme local de l'habitat, l'agglomération entend devenir un acteur incontournable de l'habitat et favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance.

Pour cela, l'une des mesures est la systématisation de la représentation de l'agglomération au sein des organismes HLM. Etre représentées au conseil d'administration de ces entreprises permet aux collectivités de mieux s'assurer du développement d'une offre d'habitat équilibrée et diversifiée sur leur territoire.

Suite au courrier de sollicitation de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Domocentre en date du 28 juillet 2009, proposant à la CAB de siéger au Conseil d'Administration, il sera préconisé de décider de l'entrée de la Communauté d'Agglomération de Brive au capital des Entreprises Sociales pour l'Habitat actives sur son territoire par l'achat d'actions.

## **Actions en faveur de l'insertion par l'emploi**

---

**La nouvelle programmation du Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE)** voit le maintien de la majorité des actions, la modification du soutien financier apporté aux actions suivantes:

- Action Accompagnement DELD (Demandeur d'Emploi Longue Durée) portée par Pôle Emploi (37 331 € au lieu de 30 919,44€)
- Action Accompagnement du Public API (Allocation Parent Isolé) portée par Point Travail Service (4 251,11€ au lieu de 17 000€)
- Action apprentissage de la conduite et insertion professionnelle portée par la Mission Locale de Brive (7 741 € au lieu de 8 028 €)

Et le financement de nouvelles actions :

- Chantier d'insertion « Blanc » (*restauration d'appareils électroménagers*) porté par les Restaurants du Cœur de la Corrèze (4 090 €);
- Action PALIP (Plateforme d'Apprentissage Linguistique à Visée Professionnelle) portée par le Foyer Jeune Travailleur (FJT) de Tulle Formation (*apprentissage linguistique et élaboration d'un projet professionnel*) (5 080€);
- Action « Théâtre Forum » (*lutte contre les discriminations liées à l'emploi*) portée par le FJT de Tulle Formation (1 508 €);
- Action de préprofessionnalisation aux métiers du bâtiment portée par l'Union Compagnonnique (6 821€);
- L'étude de faisabilité technique du projet de chantier d'insertion « bâtiment » portée par la CAB (5 800€).

### **Le chantier d'insertion bâtiment porté par l'agglomération suit son élaboration avec le lancement de la consultation pour l'encadrement technique.**

En cette période de turbulences économiques, l'agglomération de Brive a adopté une stratégie volontariste avec le projet de création d'un chantier d'insertion « bâtiment » sur le territoire de l'agglomération.

**Ce chantier géré par la CAB devrait aider les personnes les plus éloignées de l'emploi à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail** en leur proposant une étape de parcours professionnel supplémentaire. Ce projet de chantier d'insertion mobilisera toutes les communes de l'agglomération qui auront vocation à le faire intervenir sur leur territoire.

Ce chantier se verra en effet confier les petits travaux de rénovation du patrimoine des communes : réfection de préau, peinture de locaux, renouvellement de revêtement de sol...

**Sous réserve de l'obtention de l'agrément « chantier d'insertion » en Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique, le chantier devrait débuter en janvier 2010.** L'accompagnement socio-professionnel des salariés sera réalisé au sein du département Habitat et développement territorialisé de l'Agglo de Brive. L'accompagnement technique quant à lui sera externalisé et fait actuellement l'objet d'un appel à projet.

### **Le projet de création d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement de la commune de Mansac se voit attribué un fonds de concours investissement équipement jeunes, d'un montant de 2 660 €, pour un montant total de l'opération de 17 017 €**

Cet équipement vise à accueillir 50 enfants, âgés entre 3 et 12 ans, hors temps scolaire, dans des locaux de l'école.

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

---

## **Effacité économique – soutien à la création d'emplois**

---

Dans la suite logique de la démarche de l'agglomération pour le développement économique et la création d'emplois sur le territoire, il est proposé deux actions :

- un **soutien à la filière électronique**, par une subvention à l'association CISTEME,
- une aide à l'association TREMPLIN, en **faveur de la création et reprise d'entreprises** en pays de Brive

### **Subvention à l'association CISTEME :**

Le secteur électronique représente plus de 15% de l'emploi de la région Limousin, il est aussi un composant essentiel de l'économie du bassin de Brive.

Association loi 1901, Cistème est un centre d'innovation et de transfert de technologie adossé au département OSA (ondes et systèmes associés) de l'unité de recherche mixte CNRS-Université de Limoges XLIM. Ses domaines de compétence participent activement à la filière électronique sur le bassin de Brive.

CISTEME a besoin d'une salle technique sur Brive pour travailler sur le projet RUGBI (radar ultra grande bande impulsif), faute de quoi un transfert à Ester serait inévitable.

Au-delà du projet RUGBI destiné à la détection de mines, **l'objectif est de voir se développer ces activités de pointe sur notre territoire**. C'est pourquoi il est demandé à la Communauté d'Agglomération de Brive une subvention de 20 000€ destinée à l'installation de CISTEME dans de nouveaux locaux dans l'attente du bâtiment universitaire.

**L'agglomération, en participant à la création de la pépinière Startech a déjà marqué son intérêt pour cette filière et poursuit avec CISTEME son effort en faveur de la création d'emploi.**

### **Aide à l'association TREMPLIN**

L'association loi 1901 pour l'initiative et le développement de Brive et son Pays (TREMPLIN) a été créée en mai 1987 dans le but de favoriser la création et la reprise d'entreprises en Pays de Brive. Depuis 1998, elle s'est transformée en plateforme d'initiative locale. En 20 ans, 480 porteurs de projets accueillis, 210 projets ont été accompagnés financièrement, ils représentent aujourd'hui environ 700 emplois.

**Véritable structure d'accueil et d'accompagnement technique et financier, TREMPLIN accompagne l'ensemble des projets économiques en milieu rural, et, en milieu urbain, les projets d'activités de production et de services à la production, et les services innovants.**

Chacun des porteurs de projets est accueilli, accompagné pour réfléchir à son plan d'affaires puis à l'issue de son inscription au RC il sera suivi pendant 2 à 5 ans. Il peut bénéficier d'un prêt d'honneur dans le cadre d'un fonds d'interventions financières.

**La Communauté d'Agglomération souhaite soutenir ces actions d'aides à l'implantation d'activités sur le territoire et accorder une aide d'un montant de 10 000€ pour cofinancer le fonds d'interventions de TREMPLIN. Ce montant pourra financer 2 à 3 projets, il s'agit d'offrir aux entrepreneurs une alternative au marché privé.**

## PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

---

## **Préservation de l'environnement : assainissement, voie verte**

---

Dans le cadre de la réflexion globale engagée par l'agglomération sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le système d'assainissement sur l'ensemble de son territoire, **l'agglomération poursuit son programme de travaux d'assainissement.**

- Ainsi, suite à la consultation lancée en août 2009, les travaux **d'extension du réseau de collecte des eaux usées et de création d'un poste de relevage dans la zone du Moulin à Malemort comme la mise en séparatif des réseaux d'assainissement à la gare de Turenne ont été attribués.**
- Dans le cadre d'une opération de plan d'aménagement de bourg pour les communes d'Allasac et de Saint-Viance où des travaux de voirie sont prévus, **il apparaît opportun pour des raisons économiques et pour minimiser les délais d'exécution, de réaliser les travaux d'eaux usées prévus par l'agglomération en tranchées communes avec le Syndicat de l'Yssandonnais qui posera le réseau d'eau potable.**
- Un groupement de commande est également proposé avec la ville de Brive pour les travaux de construction du carrefour giratoire Henri Magne et la réfection de l'avenue Georges Pompidou.

**La création de ces groupements de commande montre que l'agglomération et ses communes adhérentes ont toutes le souci d'efficacité, de bonne coordination et de moindre nuisance pour les riverains.**

**Des acquisitions de terrain en vue d'aménager la voie verte seront réalisées sur la commune de Dampniat.** Il s'agit en l'occurrence de bandes de terrains, en rive gauche de la Corrèze, en zone naturelle d'inconstructibilité stricte, représentant 6 parcelles en tout ou partie.

## **Préservation de l'environnement : politique zéro déchets**

---

**Une délibération de principe sera prise pour réaffirmer la politique volontariste de l'agglomération en matière de réduction des déchets par la promotion d'une tarification incitative, et de réduction de l'incinération.**

La valorisation des déchets ménagers sur notre territoire avoisine aujourd'hui 30% (verre et déchèteries incluses), et peut être largement améliorée : 70 % du contenu de nos poubelles est potentiellement valorisable.

En outre, les filières d'élimination des déchets par incinération (54% du tonnage de déchets actuels) et enfouissement (16,7% du tonnage actuel) doivent à l'avenir être limitées aux seuls déchets ultimes. Ces techniques ne sont pas pérennes en raison de leur fort impact environnemental tant en terme de production de déchets secondaires (incinération notamment) que de rejets potentiels au milieu naturel.

**Conformément au Grenelle de l'Environnement**, l'agglomération souhaite demander au SIRTOM d'étudier et de mettre en œuvre toute mesure permettant de tendre vers le « Zéro Déchet » à savoir :

- engager toute réflexion propre à trouver des solutions alternatives ou pérennes au traitement des ordures ménagères résiduelles ;
- **initier en collaboration avec le SIRTOM la mise en œuvre de la tarification incitative sur notre territoire ;**
- augmenter la valorisation des déchets par l'incitation au développement de filières adéquates (déchèteries, micro-plateformes de compostage, recycleries/ressourceries, poursuivre et accentuer le compostage individuel etc...) ;
- promouvoir la sensibilisation et l'information des administrés (enfants, particuliers, entreprises, collectivités etc...) par l'organisation de projets pédagogiques en milieux scolaires, l'initiation d'audits déchets avec les entreprises et les collectivités ;
- s'assurer que le plan départemental d'élimination des ordures ménagères de la Corrèze, en cours de révision actuellement, ne mette pas en avant la filière d'incinération comme une voie pérenne comme le stipulait le précédent plan.

**Pour rappel, la redevance incitative est un système dont le montant varie en fonction de la production réelle de déchets ; sa mise en œuvre s'inspire du principe pollueur-payeur.**

Ce système s'apparente à celui d'autres commodités comme le gaz, l'eau ou l'électricité, qui fonctionnent avec un abonnement et une part variable fonction du volume consommé.

La redevance incitative permet de favoriser la réduction des déchets, d'inciter au tri et à la valorisation des déchets, de maîtriser la hausse des coûts publics du traitement des déchets et d'en améliorer la transparence, ce coût devenant visible par l'utilisateur.

La Communauté d'Agglomération avait déjà initié la réflexion sur ce sujet lors de la conférence du 7 avril 2009, où Dany Dietmann avait eu l'occasion d'expliquer les réalisations pratiques mises en place dans sa communauté de communes de la Porte d'Alsace.

# NOUVELLE IDENTITE VISUELLE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE

---

## Une Nouvelle identité visuelle pour la Communauté d'Agglomération de Brive

---

L'agglomération a souhaité moderniser en douceur son identité visuelle pour accompagner son développement.

La nouvelle identité proposée capitalise sur les forces de l'agglomération et marque le pas vers l'avenir, symbolisant la démarche agenda 21 et la nouvelle gouvernance dans lesquelles l'agglomération s'est engagée.



C'est ainsi que se traduit l'envie de partager **un projet de développement concerté, durable, équilibré du territoire.**

Née d'un travail collaboratif, cette nouvelle identité visuelle **affiche et revendique une promesse ambitieuse** : l'agglomération de Brive est un **carrefour interrégional** dont le rayonnement se structure autour de la **prise en compte des valeurs fondamentales du développement durable** - croissance économique, équilibres sociaux et préservation de l'environnement - **mises en cohérence par une nouvelle gouvernance.**

Le logo (symbole graphique + dénomination « AGGLO de Brive ») illustre ce parti pris.

L'utilisation du terme « agglo » crée **une proximité, une connivence**, que ne possède pas le mot « agglomération », beaucoup plus « administratif ».

Le traité du nom « AGGLO de Brive » valorise la communauté de vie et d'intérêts, grâce à une typographie moderne aux contours doux. Il conjugue la solidité (trame grasse) et l'élégance (trame maigre). Le signe graphique « repose » sur le nom Agglo de Brive. **La collectivité est signalée comme le socle à partir duquel on va tous agir.**

La notion de carrefour est symbolisée par « un X blanc ». C'est lui qui cimente les 4 concepts qui forgent le positionnement de la communauté d'agglomération : rationalité du **bleu** pour la communauté d'agglomération et **sa nouvelle gouvernance**, chaleur du **jaune** pour le **développement économique**, douceur du **rose** pour le **social** et **vert apaisant** pour **l'environnement.**

La forme globale, à l'architecture ronde et humaine, parfaitement définie, laisse apparaître des choix et des chemins nets, signes de notre détermination comme de notre vision. La solidarité des quatre ensembles est assurée par le « X » qui véhicule aussi les notions de croisement, de maillage, de mouvement et de partage.

Ce logo est un signe signalétique, il montre le chemin à suivre, il donne le sens. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce sens est riche, plein. Il relève de choix assumés. **Implicitement, il dit que rien n'est figé, que tout est à construire « ensemble ».**

---

**Pour connaître l'actualité de la Communauté d'Agglomération de Brive,  
consultez le site [www.agglo-brive.fr](http://www.agglo-brive.fr)**



**Contact Presse :**  
**Valérie Chilard**  
**Responsable Communication**  
**Communauté d'Agglomération de Brive**  
Tél : 05 55 74 70 18  
Mail : [valerie.chilard@agglo-brive.fr](mailto:valerie.chilard@agglo-brive.fr)